

CORUM LE FIL D'ACTUALITÉS

ECO 4^e TRIMESTRE 2021 VALIDE DU 1^{er} JANVIER AU 31 MARS 2022

CORUM Eco permet d'investir sur le marché européen des obligations à haut rendement et de générer des intérêts potentiels sur les sommes prêtées. CORUM Eco n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et présente un risque de perte en capital. Nous attirons votre attention sur le fait que les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps car les investissements constituant le portefeuille de CORUM Eco sont soumis aux évolutions et aux aléas des marchés.



L'ESSENTIEL

MONTANT TRIMESTRIEL
BRUT DISTRIBUÉ OU
CAPITALISÉ PAR PART

1,25 €

MONTANT ANNUEL
BRUT DISTRIBUÉ OU
CAPITALISÉ PAR PART

3,77 €

RENDEMENT ESCOMPTÉ
À L'ACQUISITION DES
OBLIGATIONS

5,38 %

moyenne pondérée ne constituant pas une promesse de rendement des obligations en portefeuille (source : Groupe CORUM)

OBJECTIF DE
PERFORMANCE NETTE
SUR UNE BASE ANNUELLE

4 %

pour la période de détention recommandée (5 à 8 ans), ne constituant pas une promesse de performance

PERFORMANCE
2021 DE LA PART
CAPITALISATION

4,33 %

évolution de la part C du 31/12/2020 au 31/12/2021, nette de frais de gestion et de souscription (Source : Groupe CORUM)

PERFORMANCE
2021 DE LA PART
DISTRIBUTION

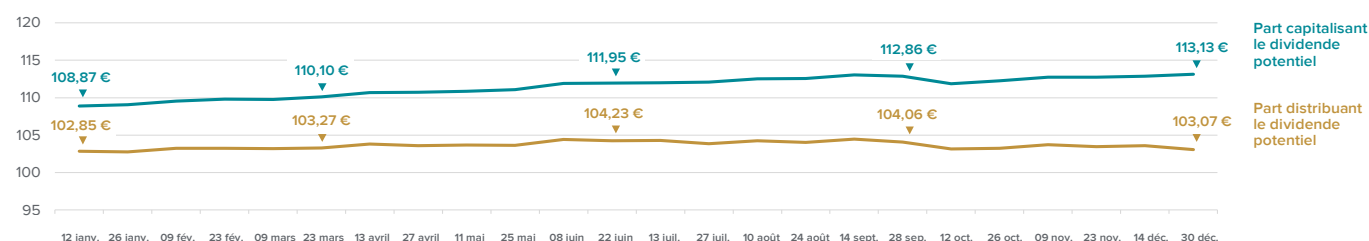
4,30 %

évolution de la part D du 31/12/2020 au 31/12/2021, nette de frais de gestion et de souscription (Source : Groupe CORUM)

CORUM ECO EN BREF

Valeur de
revente en euros

ÉVOLUTION DE LA VALEUR DE REVENTE DES PARTS CORUM ECO EN 2021



Dans un contexte global encore particulièrement incertain, CORUM Eco a su maîtriser les variations de valeurs pour dégager une performance 2021 convaincante, que ce soit sur la part en capitalisation ou en distribution.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Source : Groupe CORUM.

Le prix de revente de vos parts CORUM Eco dépend du prix qu'il est possible d'en obtenir à un instant donné. Ce montant appelé « valeur liquidative » peut subir des variations dans le temps notamment liées à l'évolution des marchés des obligations. C'est pour cette raison que nous vous recommandons d'apprécier votre placement à un horizon compris entre 5 et 8 ans.



CORUM Eco, mission remplie en 2021

L'objectif de performance supérieur à 4 % est dépassé, avec 4,33 % en 2021 (pour la part en capitalisation). Votre investissement s'est appuyé sur ses fondamentaux : des entreprises solides et une analyse éclairée.*

Frédéric Puzin,
Président du groupe CORUM

En 2021, votre fonds CORUM Eco a continué à s'affirmer comme une épargne tangible et performante. Quant aux inquiétudes qui ont nourri l'année, votre fonds y a répondu en s'appuyant sur les convictions qui fondent sa stratégie. En aviation, les pilotes cherchent toujours à « revenir à l'essentiel » lorsque la situation se complique et qu'il faut y faire face. En épargne, c'est pareil. Penser long terme, et choisir d'accompagner les projets d'entreprises connues et sélectionnées avec soin : voilà nos essentiels.

Parmi ces sujets d'inquiétude, il y a notamment l'inflation. Je dis souvent qu'elle n'est pas à prendre comme quelque chose d'anxiogène, pas plus que la hausse des taux d'intérêt. Ce sont des événements de marché, comme la crise du COVID en est un, comme la crise des subprimes en était un également en 2008. Le travail des gérants est de toujours chercher à anticiper et à rester vigilants quant aux mouvements des marchés.

Et c'est pour traverser au mieux ces vagues que nous nous concentrons sur ce qui crée la valeur : les entreprises que CORUM Eco participe à financer. La vigilance passe d'abord par la sélection des entreprises qui font votre placement. Et elle est solide, puisqu'aucune faillite n'est à déplorer. La capacité de résistance de ces entreprises a donc été un des facteurs clés de la performance de votre fonds en 2021.

Nous vous proposons une épargne dynamique, engagée sur le temps long. Et une épargne transparente : vous savez où va votre argent - les pages suivantes de ce *Fil d'actualités* vous présentent d'ailleurs quelques entreprises que vous participez à financer. En cette période agitée, c'est une façon aussi de revenir à l'essentiel : soutenir l'économie réelle. Une quête de performance et une lisibilité qui sont, nous en sommes convaincus, nécessaires et porteuses de sens.

* Objectif de performance nette, sur une base annuelle, supérieure à 4 % et sur la période de détention recommandée (de 5 à 8 ans). L'objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de performance.



CORUM
ECO

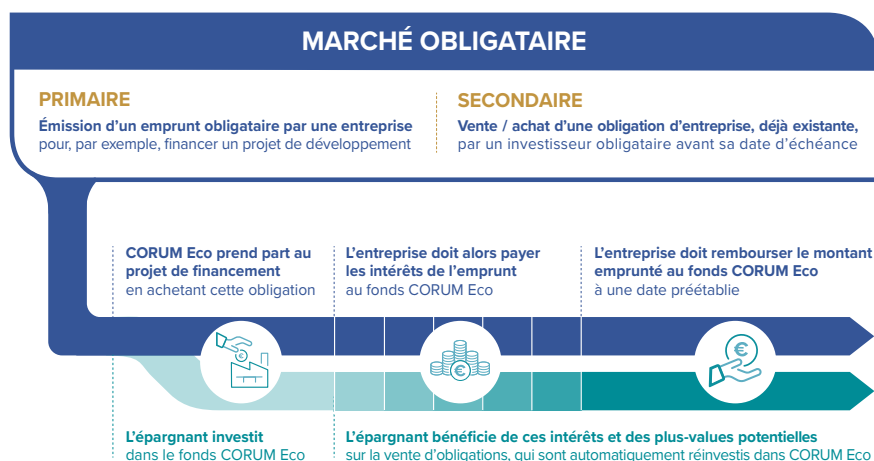
EN DÉTAIL



Ce qui fait la valeur de CORUM Eco, ce sont les entreprises qui remboursent les intérêts. Et le travail de notre équipe est de faire coïncider cette sélection avec les mouvements de marché. Depuis le printemps 2020, nous avons notamment choisi des entreprises de secteurs portés par la crise pour générer de la performance.

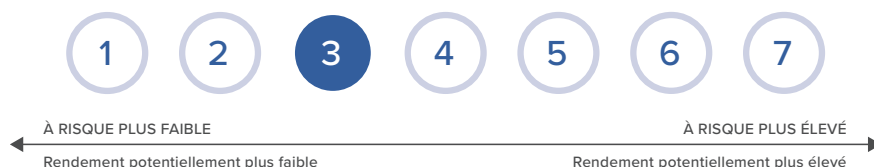
Laurent Kenigswald, Directeur de la gestion obligataire

COMMENT FONCTIONNE CORUM ECO ?



Le portefeuille de CORUM Eco est composé de 73 entreprises au 31/12/2021 avec une notation de crédit comprise entre BB+ et CCC. Cette notation de crédit correspond à la solidité financière d'une entreprise et à sa capacité à rembourser sa dette. Plus le taux de risque est élevé, plus la perspective de rendement est importante, d'où une sélection rigoureuse des entreprises.

QUELLE EST L'ÉCHELLE DE RISQUE DE CORUM ECO ?



La catégorie de risque de CORUM Eco est de 3 car les fonds de ce type sont susceptibles de connaître des variations d'amplitude faible à moyenne de leur valeur de part. Votre investissement initial n'est pas garanti. Le profil de risque du fonds nourricier (CORUM Eco) est identique à celui du fonds maître (CORUM Eco 18). Cette échelle vous permet d'avoir un aperçu des risques auxquels vous vous exposez. CORUM Eco investit dans des obligations notées entre BB+ à CCC. Certains risques, détaillés dans le document d'informations clés et le prospectus de CORUM Eco, ne sont pas pris en compte dans l'indicateur de risque. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de CORUM Eco.

VALEUR DE REVENTE

au 30/12/2021

113,13 €

**POUR LES ASSOCIÉS AYANT
CHOISI LA CAPITALISATION
DU DIVIDENDE POTENTIEL**

103,07 €

**POUR LES ASSOCIÉS AYANT
CHOISI LA DISTRIBUTION
MENSUELLE DU DIVIDENDE
POTENTIEL**

Il vous est possible de sortir du fonds deux fois par mois. Le prix de revente de vos parts dépend alors du prix que l'on peut obtenir sur le marché et non du remboursement du capital prêté aux entreprises financées par CORUM Eco.

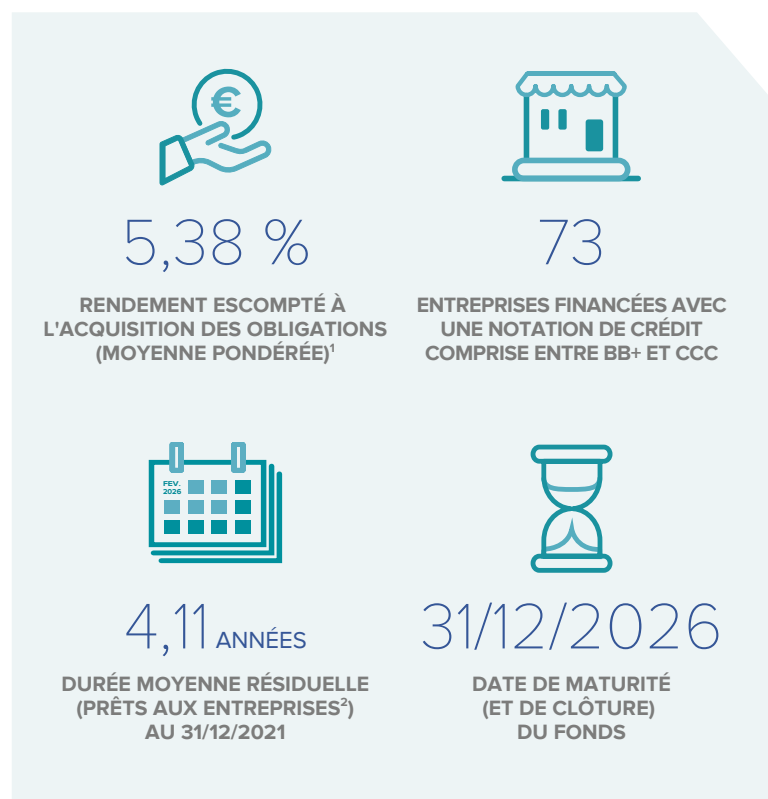
HORIZON DE PLACEMENT CONSEILLÉ

5 à 8 ans

La durée de placement recommandée est comprise entre 5 à 8 ans. En fonction des parts, vous percevez et/ou capitalisez (et valorisez votre investissement) des revenus potentiels issus des intérêts.

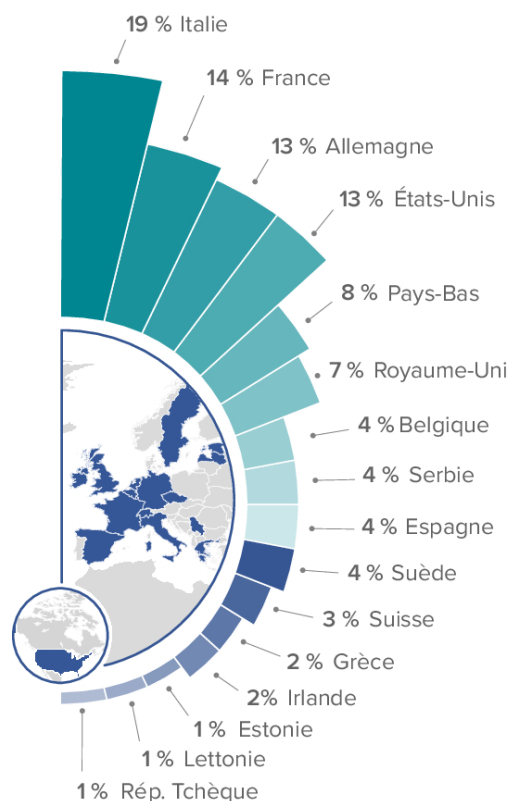
LE PATRIMOINE

LE PATRIMOINE EN UN COUP D'OEIL



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE²

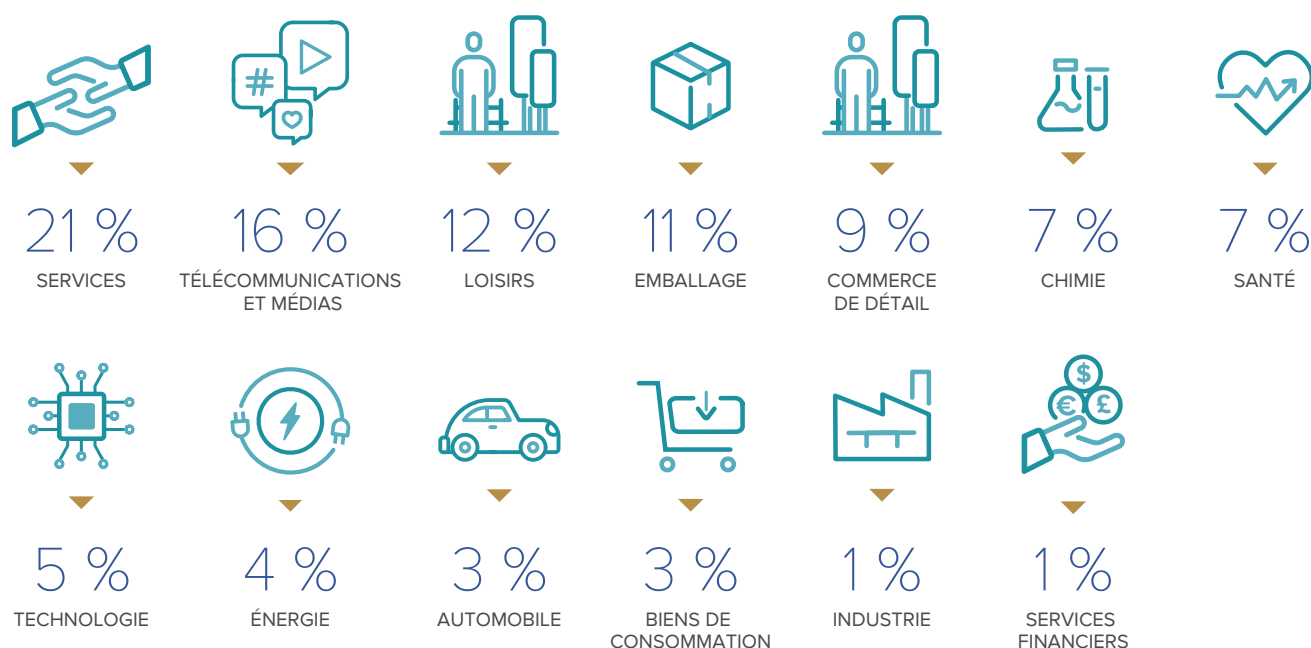
DU PORTEFEUILLE CORUM ECO (% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE AU 31/12/2021)



CORUM Eco peut comporter une exposition en dehors de la zone Euro, avec des entreprises (par exemple américaines) qui trouvent, sur ce marché du haut rendement européen, une source de financement pour leurs filiales européennes.

RÉPARTITION SECTORIELLE²

DU PORTEFEUILLE CORUM ECO (% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE AU 31/12/2021)



¹ Ne constituant pas une promesse de rendement des obligations en portefeuille. Source : Groupe CORUM

² Les ETF à haut rendement ne sont pas pris en compte dans cette répartition

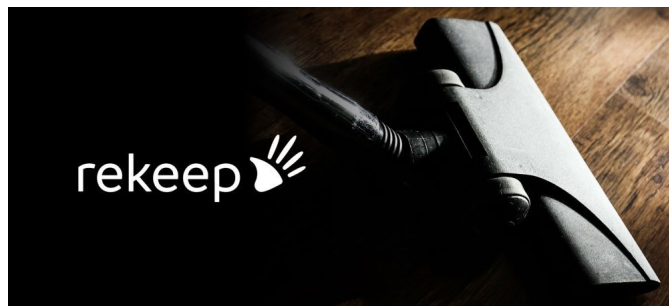
LE PORTEFEUILLE

Les exemples d'investissements réalisés par CORUM Eco ne constituent pas un engagement quant à ses futurs investissements ni ne préjugent de ses performances futures.

REKEEP : L'EXPERT ITALIEN DE LA MAINTENANCE DE BÂTIMENTS

LE MONTANT PRÊTÉ PERMET NOTAMMENT À REKEEP DE METTRE EN PLACE UNE NOUVELLE STRATÉGIE AXÉE AUTOUR DES ENJEUX DE RESPONSABILITÉ ET DE TRANSPARENCE.

Le groupe Rekeep est l'un des leaders européens dans le domaine de la gestion et la maintenance d'immeubles. Il propose une large gamme de services allant du service à la personne (logistique, conciergerie, réception, buanderie...) à la gestion des bâtiments (maintenance, sécurité, nettoyage, prévention des incendies...). En 2022, le Groupe italien a mis en place une nouvelle approche stratégique centrée autour des thématiques environnementales, sociales et de gouvernance.



7,25 %

RENDEMENT ESCOMPTÉ
À L'ACQUISITION

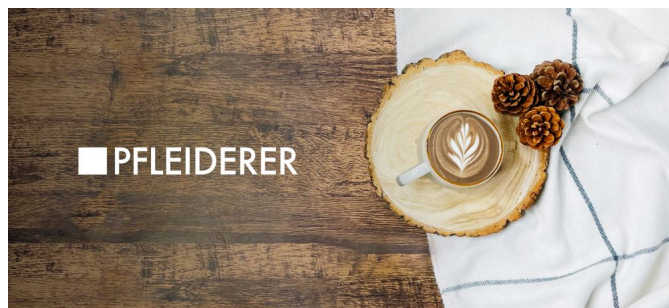


NOUVELLE APPROCHE STRATÉGIQUE
ÉCHÉANCE DU PRÊT : 01/02/2026

PFLEIDERER : L'EXPERT DE LA FABRICATION DE PANNEAUX EN BOIS

LE MONTANT PRÊTÉ PERMET NOTAMMENT À PFLEIDERER DE RÉPONDRE AUX NOUVELLES TENDANCES DE CONSOMMATION ET DE RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Pfleiderer est l'un des leaders européens dans la fabrication de panneaux en bois. Avec 3 500 employés, le Groupe allemand exploite neuf sites de production sur l'ensemble du continent. Il se distingue par la qualité de son offre : mobilier, aménagement d'intérieur, construction spécifique... Véritable expert, Pfleiderer complète sa gamme avec des produits techniques et innovants au travers de ses marques Duropal et Thermopal. Il répond ainsi aux besoins d'industriels, d'artisans, de designers et d'architectes.



4,75 %

RENDEMENT ESCOMPTÉ
À L'ACQUISITION



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ÉCHÉANCE DU PRÊT : 15/04/2026

LES INVESTISSEMENTS DU TRIMESTRE

- | | |
|------------|------------------|
| ▶ ADIENT | ▶ ONTEX |
| ▶ AGGREKO | ▶ POLYNT |
| ▶ CULLINAN | ▶ RENO DE MEDICI |
| ▶ EDREAMS | ▶ TUI CRUISES |
| ▶ ILIAD | |

LES VENTES DU TRIMESTRE

- | | |
|------------|---------------|
| ▶ ALGECO | ▶ KONGSBERG |
| ▶ CASINO | ▶ PHM |
| ▶ CONSOLIS | ▶ ROLLS ROYCE |
| ▶ ECOREG | |

CORUM Eco permet d'investir sur le marché européen des obligations à haut rendement et de générer des intérêts potentiels sur les sommes prêtées. CORUM Eco, comme tout investissement, n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et présente un risque de perte en capital. Nous attirons votre attention sur le fait que les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps car les investissements constituant le patrimoine de CORUM Eco sont soumis aux évolutions et aléas des marchés.

L'objectif de performance cible est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché prises par la société de gestion et ne constitue, en aucun cas, une promesse de rendement ou de performance. Les documents réglementaires (document d'information clé pour l'investisseur, prospectus, dernier rapport annuel), dans lesquels sont décrits les risques liés à l'investissement sont disponibles sur le site www.corum.fr/corum-eco.

CORUM Eco s'adresse en particulier aux investisseurs personnes physiques, et également aux personnes morales recherchant :

un investissement dans un OPCVM de type obligataire présentant :

- un niveau de risque de niveau 3, conforme à l'objectif d'investissement de son maître investi dans des obligations et autres titres de créance émis par des entreprises pour financer leurs activités européennes en euros ;
- sans aucune garantie du capital investi conformément aux prospectus et document d'information clé pour l'investisseur ;
- un horizon de placement long terme pouvant atteindre 8 ans ;
- ne s'adressant pas aux investisseurs personnes physiques ou morales résidant aux États-Unis ou présentant des signes d'américanité.

Informations générales

CORUM Eco est le compartiment de la SICAV CORUM Entreprises, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit français dont la société de gestion est CORUM Butler Asset Management. Le sous-délégataire de la gestion financière est Butler Investment Managers Limited, le dépositaire est CACEIS Bank, et le distributeur et centraliseur des ordres est CORUM Asset Management.

Les parts sont détenues en nominatif pur. La durée de placement recommandée dans CORUM Eco est de 5 à 8 ans. L'échéance du fonds interviendra le 31/12/2026. Il existe deux types de parts : les parts de distribution (D), dont les revenus potentiels seront distribués mensuellement, les parts de capitalisation (C), dont les revenus potentiels ne seront pas distribués mais capitalisés dans un objectif de plus-value. La SICAV est domiciliée au 1 rue Euler 75008 Paris.

L'objectif est de maximiser le taux de rendement à long terme en investissant dans des titres de créance et instruments financiers de taux assimilés à haut rendement. Les risques liés à ce produit sont : risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de crédit, risque de liquidité, risque de valorisation et un certain nombre de risques liés aux instruments en portefeuille. CORUM Eco est une SICAV nourricière de droit français agréée par l'AMF le 07/08/2018. Elle est investie en parts du fonds maître de droit irlandais CORUM Eco 18. La SICAV nourricière est gérée par la société de gestion de portefeuille CORUM BUTLER Asset Management (Dublin) agréée par la Banque Centrale d'Irlande (numéro C176313) et bénéficiant du passeport européen délivré le 17/05/2019. La gestion financière est sous-déleguée à la société Butler Investment Managers Limited (Londres) agréée par la Financial Conduct Authority (numéro 477024).

Conditions de souscription - Fermeture des souscriptions

Les frais de souscription sont de 5 % TTI (toutes taxes incluses), le montant maximum des frais courants, incluant les frais indirects de l'OPCVM maître, est de 1,2 % TTC.

Le fonds est valorisé deux fois par mois : le deuxième et le quatrième mardi de chaque mois.

Les souscriptions reçues dans l'intervalle de deux dates de valorisation seront enregistrées à cours inconnu sur la prochaine valeur liquidative.

Le fonds est désormais fermé aux nouvelles souscriptions.

Modalités de rachat des parts

Il n'y a pas de frais de sortie. Les demandes de rachat sont reçues tous les jours et centralisées par CORUM Asset Management chaque jour de transaction, soit en J- 1, avant 11 heures et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Les demandes reçues après cette heure seront automatiquement placées pour le prochain jour de transaction.

Fiscalité

Chaque investisseur devra vérifier, le cas échéant auprès de son conseil, les dispositions qui lui sont applicables en fonction de sa situation personnelle. L'OPCVM maître n'étant pas établi dans le même État membre que l'OPCVM nourricier, cette situation pourrait avoir une incidence sur le traitement fiscal réservé à l'OPCVM nourricier. Les informations qui suivent sont communiquées en fonction des dispositions applicables à la date de rédaction de ce document et sous réserve de toute modification législative ultérieure. La SICAV est un OPCVM "à compartiments" disposant d'une personnalité juridique distincte de celle de ses actionnaires. En application de l'article 208, 1^{er} bis A du Code général des impôts (« CGI »), cette dernière est exonérée d'impôt sur les sociétés en France sur les bénéfices réalisés dans le cadre de son objet légal.

a) Actionnaires détenant des « actions de distribution »

Le compartiment procédera au couponnage des revenus potentiels et à leur ventilation selon leur nature et leur origine. Les actionnaires personnes physiques résidentes fiscales de France seront imposables, lors de la distribution par le compartiment ou de la cession ou du rachat des actions du compartiment, à la flat tax au taux de 30 % (sauf option pour une imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu) ainsi que, le cas échéant, à la contribution exceptionnelle sur les hauts de revenus (taux de 3 % ou de 4 %). Les actionnaires personnes physiques non résidentes fiscales de France ne seront pas imposables en France sur les revenus étrangers potentiels distribués par le compartiment. En application des conventions fiscales internationales, ces personnes seront, le cas échéant, soumises à l'impôt en France, au taux de 12,8 %, sur les plus-values réalisées lors des cessions de parts. Les actionnaires personnes morales seront assujettis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun (i) sur l'écart d'évaluation des parts du compartiment constaté à la clôture de l'exercice et (ii) sur les revenus potentiels distribués par le compartiment. Lors de la cession ou du rachat des parts du compartiment, la plus ou moins-value réalisée sera comprise dans le résultat de la société. La plus ou moins-value sera déterminée par différence entre le prix de cession ou de rachat et le prix d'acquisition des parts, corrigé du montant des écarts de valeur liquidative antérieurement imposés ou déduits.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que la SICAV pourra être amenée à supporter, à l'étranger, une fiscalité sur les placements qu'elle y effectue, selon les modalités d'imposition de l'état de la source. L'impôt dû à l'étranger par la SICAV ne pourra pas venir en déduction de l'impôt dû en France par les actionnaires.

b) Actionnaires détenant des « actions de capitalisation »

Les actionnaires ne seront imposés que sur les plus-values réalisées lors des cessions ou des rachats de parts. Les modalités d'imposition varient selon la qualité de l'actionnaire et son lieu de résidence, conformément aux règles précédemment rappelées.

Vie sociale

Le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur, ainsi que l'historique de valeur liquidative de votre société sont disponibles gratuitement sur le site internet : www.corum.fr/corum-eco. Tout changement d'adresse postale, de domiciliation bancaire, d'option ou de statut fiscal, ou autre, doit être adressé à CORUM Asset Management dans les meilleurs délais, accompagné des pièces justificatives nécessaires.

Rendement escompté à l'acquisition des obligations

Le rendement escompté à l'acquisition correspond, à une certaine date, au taux d'intérêt le plus bas attendu d'une obligation. Il ne constitue pas une promesse de rendement, au regard notamment des risques de taux, de crédit, de contrepartie, de valorisation, de change, du risque lié à l'effet de levier et du fait que l'obligation pourrait ne pas être conservée en portefeuille jusqu'à sa date de maturité, mais revendue à la discrétion de l'équipe de gérants.

Ce document est une communication marketing et ne doit pas être considéré comme un conseil en investissement.



CORUM Entreprises est une SICAV de droit français agréée par l'AMF le 07/08/2018, dont le premier compartiment est l'OPCVM nourricier CORUM Eco. CORUM Eco est investi en parts du fonds maître de droit irlandais CORUM Eco 18. Le compartiment CORUM Eco est géré par la société de gestion de portefeuille CORUM Butler Asset Management Ltd (Dublin) agréée par la Banque Centrale d'Irlande (numéro C176313) et bénéficiant du passeport européen délivré le 17/05/2019. La gestion financière est sous-déleguée à la société Butler Investment Managers Limited (Londres) agréée par la Financial Conduct Authority (numéro 477024).

CORUM Asset Management société de Gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP - 11000012 le 14 avril 2011, agrément AIFM en date du 10 juillet 2014 au titre de la directive 2011/61/UE. SAS au capital de 600 000 € - RCS Paris n° 531 636 546.

1 rue Euler, 75008 Paris - 01 53 75 87 48 - contact@corum-am.com - www.corumbutler.com